

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/12/2015

Date de la convocation:
08/12/2015
Date d'affichage:
09/12/2015

L' an 2015 et le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe
Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 161.2015
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

161.2015 : Présentation et validation de l'agenda d'accessibilité handicapées.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Considérant le patrimoine de la communauté de communes, et notamment les ERP exploités,

Vu la délibération n° 074.2015 du conseil communautaire du 27.02.2012 « Handicap, Accessibilité et Engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité programmée de ses établissements recevant du public. »,

Provoqué par le président le 21/12/2015
Affiché le
ID : 067-200013050-20151214-D_CC_161_2015-DE

Considérant les rapports d'audit d'accessibilité-handicapés réalisés et les préconisations de mise en conformité indiquées,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du -président M Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valider les audits effectués par un cabinet de consultants spécialisé, identifiant les non conformités et indiquant les travaux de mises en conformité à établir, et la synthèse par type de travaux effectuée en interne,**
- **De fixer les délais de réalisation des travaux de mises aux normes d'accessibilité comme suit :**

ERP concerné	Date de réalisation -travaux terminés au :
ERP Maison des services et des énergies – Merkwiller (comprenant notamment service de La Poste et périscolaire)	30 juin 2018
ERP site du Fleckenstein	31 mars 2017
Autres ERP	31 décembre 2016

- **De demander au président d'effectuer les formalités de dépôt de l'agenda d'accessibilité auprès des services compétents avant le 31.12.2015,**
- **De demander au président de programmer la réalisation desdits travaux dans les délais fixés et d'en prévoir les crédits aux budgets concernés,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

